

Postulat : « Une meilleure qualité de vie aux abords des routes »

Notre commune connaît depuis plusieurs années une croissance ininterrompue de la densification urbaine. Cette dernière s'est faite sans aucune adaptation majeure du réseau routier, la dernière en date étant probablement le carrefour du Voisinand.

Vu l'accroissement du nombre d'habitants et la stagnation du débit de l'infrastructure routière, il va de soi qu'un nombre toujours plus élevé de véhicules empruntent nos routes.

Considérant notre bâti, formé de quartiers de villas qui accueillent de plus en plus de petits immeubles, de zones relativement denses, de hameaux viticoles, dont le point commun est la proximité du trafic routier, il va de soi que l'intensité de ce dernier pèse toujours plus la qualité de vie des habitants, notamment de par le niveau de bruit engendré.

Savuit est un cas d'école : à l'époque le hameau pouvait aisément être considéré comme un quartier et par voie de conséquence, la route traversant le village comme une desserte de ce dernier. Suite à l'explosion du volume de trafic, cet axe est de facto devenu un élément important du réseau routier de la commune, mais sur le terrain rien a changé : quasi-absence de trottoirs, portes des habitations donnant directement sur la route, passages exigus et murs de vignes encadrant littéralement la chaussée sont monnaie courante dans notre commune et notre région. Ces particularités échappent aux classifications modernes ; notre tâche en tant qu'élus est de les faire évoluer.

Étant entendu notre contexte de croissance démographique, une diminution du nombre de véhicules paraît peu réaliste ces prochaines années. Aussi, le présent postulat vise à limiter les nuisances routières et améliorer la sécurité des habitants en reconnaissant les zones de rencontre 20 km/h comme une solution pragmatique et facile à mettre en œuvre, pour préserver la santé des riverains, augmenter la sécurité des piétons et favoriser la vie de quartier. Malgré les lois et règlements supérieurs, il conviendrait de développer une réelle volonté politique pour pouvoir avancer dans ce sujet.

À titre d'exemple un parcours de 250m n'est allongé que de 15 secondes en abaissant la vitesse de 30 à 20km, alors que le niveau sonore baisse quasi de moitié pour les habitants du lieu, et la sécurité s'en trouve renforcée ; en d'autres termes une petite concession porteuse de beaucoup de bienfaits !

Par voie de postulat, je demande donc à la Municipalité d'étudier l'opportunité de :

- de répertorier et classer les lieux les plus exposés aux nuisances routières, ou posant potentiellement des difficultés sécuritaires ;
- de réviser la planification en matière de hiérarchisation du réseau routier, au regard de l'évolution des habitudes de mobilité et des attentes de la population ;
- de procéder le plus rapidement possible à un ou plusieurs tests permettant de recueillir de l'expérience ;
- le cas échéant, de solliciter activement le canton si des requalifications de certains tronçons s'avèreraient nécessaires.

Guy Minder

Lutry, le 24 mars 2024

